



35 avenue de Paris
45000 ORLEANS
Tél. - 02 38 74 56 00
Fax. - 02 38 74 56 29
creai-centre@creai-centre.asso.fr
www.creai-centre.org
N° de formation continue : 24 45 000745

*CREAI Centre-Val de Loire
Groupe Régional – Pratiques d'accompagnement en Protection de l'Enfance*

Compte-rendu de la Journée Régionale du 24 novembre 2016

Animation : Séverine Demoustier, directrice et Christophe Lecomte, conseiller technique

*Article rédigé par Christophe Lecomte, conseiller technique au CREAI Centre-Val de Loire, Educateur
Spécialisé et formateur en travail social*

Un groupe de travail désormais constitué qui fonctionne en continuité depuis 18 mois

Dans le cadre du rapport d'activité 2014, nous notions que « le groupe régional peinait à trouver sa dynamique ». Il semble en effet délicat depuis plusieurs années de réunir les professionnels du champ de la Protection de l'Enfance (lire PE dans le texte), tant les préoccupations et la charge de travail quotidiennes semblent parasiter l'inscription dans des groupes de réflexion hors-institutionnel.

Le CREAI a cependant souhaité maintenir sa présence auprès des professionnels de ce champ d'activité et a proposé, en novembre 2015, de les réunir à nouveau en février 2016.

Il nous semblait par ailleurs important et nécessaire d'ouvrir cet espace de réflexion et de travail aux professionnels de l'encadrement (Direction et cadre intermédiaire) mais également aux professionnels de l'accompagnement, tant concernant l'hébergement spécialisé que les services de milieu ouvert.

Une quinzaine de professionnels ont répondu présent sur l'ensemble de la région Centre-Val de Loire et la présence de travailleurs sociaux (Educateurs Spécialisés et Assistants de Service Social), à hauteur de 60% de la composition du groupe, a été notée et appréciée par l'ensemble du groupe constitué.

A ce jour, il faut noter la stabilité du fonctionnement de ce groupe de travail et la volonté affichée, à nouveau en janvier 2017, de poursuivre dans la dynamique amorcée. Certains professionnels ont également récemment contacté le CREAI afin de savoir s'il était possible de rejoindre le groupe.

De façon générale, les professionnels présents expriment leur besoin de se réunir et « de penser afin de se dégager du quotidien ; de rester en quête de sens », la nécessité de maintenir une veille professionnelle au-delà des situations d'urgence mais également le désir de partager des expériences, des pratiques, d'éviter l'isolement, de dégager un « sens commun ».

Ils font état d'une dégradation généralisée de ce secteur et mettent en perspective la discontinuité des liens multiples en intra institutionnel (équipes-CSE-Direction de pôle) ainsi qu'en extra institutionnel (Etablissements et services-partenaires-mandataires), le sentiment de travailler dans l'immédiateté, avec une perte de sens se traduisant par la souffrance de nombreux professionnels et la prégnance de risques psycho-sociaux.

Il nous semblait donc important et nécessaire de proposer l'organisation d'une Journée Régionale en 2016, cette journée se proposant de finaliser une année de travail, de créer une dynamique et de proposer des pistes de réflexions et de débats concernant certains enjeux actuels en protection de l'enfance.

L'organisation d'une Journée Régionale le 24 novembre 2016

Cette journée régionale à laquelle une quarantaine de professionnels ont participé, en lien et en continuité avec celle organisée par l'URIOPSS quelques mois auparavant (« Protection de l'Enfance : les associations se mobilisent ! ») et avec une journée de formation relative à la présentation de la Loi 2016 organisée au CREAM, se donnait pour objectifs de créer un espace d'échange et de réflexion, à partir de l'intervention de Thierry Goguel d'Allondans (le matin) et des travaux en groupes organisés l'AM.

Ces travaux portaient sur la délicate mise en place du Projet Pour l'Enfant (PPE) au sein des Conseils Départementaux, en lien avec les associations et les ESMS de la Région Centre-Val de Loire.



Séverine Demoustier, Directrice du CREAM Centre-Val de Loire et Christophe Lecomte, Conseiller Technique, ont introduit cette journée. Christophe Lecomte a axé son intervention autour du thème des (dis)continuités, thème central de cette journée.

Des (dis)continuités en Protection de l'Enfance

En 1999 et en lien avec le thème central de cette journée régionale, D. HOUZEL (Les enjeux de la parentalité, 1999) mettait en perspective de multiples discontinuités propres aux dysfonctionnements familiaux contemporains et plus précisément propres aux familles (parents et enfants) bénéficiant d'un accompagnement de type Milieu Ouvert ou d'une mesure de placement, administratif ou judiciaire :

- discontinuité dans le parcours des parents et des enfants, parfois dès le plus jeune âge (ruptures, séparations.....),

- discontinuité dans la qualité du lien parents-enfants (troubles primaires de l'attachement, carences graves, violences multiples, maltraitance....),
- discontinuité dans la composition du couple parental (partenaires multiples, changements fréquents.....),
- discontinuité dans la relation parents-enfant (abandon, rejet, délaissement....),
- discontinuité dans l'héritage généalogique (silence, secret, absence....).

A ces discontinuités multiples, les ESMS se doivent de répondre par une continuité de l'accompagnement socio-psychique, garantie par des institutions solides et des équipes stables, en capacité de penser et d'évaluer les accompagnements proposés.

Continuité nécessaire et depuis toujours fondamentale dans le champ de la protection de l'enfance, sans quoi le risque est grand de voir le système se fragiliser, par « contagion » comme le souligne P. DURNING (Education et suppléance familiale en internat, 1985) et aux risques de dysfonctionnements et de discontinuités institutionnelles multiples : passages à l'acte, absence d'espaces d'élaboration, règne de l'immédiateté, violences institutionnelles, arrêts maladies, turn-over au sein des équipes, augmentation des burn-out renvoyant nécessairement les personnes accompagnées à leurs propres parcours chaotiques (ce qui n'exclut ni les ressources, ni les capacités de résistance et de résilience de chacun).

En ce cas, l'effet devient contre-intuitif, c'est-à-dire ne répondant plus ou en très faible partie aux intentions affichées initialement.

A la réalité contemporaine qui caractérise les institutions, dont la famille, et pour laquelle Z. BAUMAN (L'amour liquide, 2004) utilise le terme de société « liquide », s'ajoute une crise structurelle de la « cité libérale », marchande et hyper technicisée ainsi qu'une précarisation croissante de certaines familles.

Comme le souligne B. MENARD, directeur général de l'UNIOPSS (Enjeux politiques et budgets prévisionnels 2017 - 2016), non seulement le plan de lutte contre la pauvreté ne permet pas de faire diminuer celle-ci mais « les associations ont vu leurs moyens diminuer et doivent faire face à une charge de travail qui ne leur permet ni d'organiser les concertations, ni de répondre aux attentes de leurs interlocuteurs sur le terrain ».

S'ajoute également à cela une multiplication des outils de formalisation qui « se superposent les uns aux autres sans qu'aucune réflexion ne soit menée sur leur caractère redondant et le manque de lisibilité qui peut en découler » (ONPE – PPE : état des lieux, enjeux organisationnels et pratiques, 2016).

Nous pourrions nous contenter de ce triste constat. Pourtant, en parallèle, les pratiques des professionnels de terrain ont très largement évolué ces dernières années et les concepts fondamentaux mis en relief par le PPE demeurent tout à fait pertinents.

Rappelons à ce propos que la Loi du 14 mars 2016 insiste tout particulièrement sur la dimension du parcours de l'enfant, de sa nécessaire continuité et met en avant le PPE comme « pièce maîtresse » du dispositif d'accompagnement en protection de l'enfance :

- notion de projet reposant sur la détermination d'objectifs et de moyens,
- coopération familles-professionnels et co-élaboration avec les parents, l'enfant et leur(s) environnement(s),
- développement du travail en réseau et en partenariat,
- nécessité de garantir une continuité et une cohérence de parcours pour l'enfant (le POUR l'enfant correspondant entre autres aux principes posés et réaffirmés par la Loi du 14 mars 2016 en PE).

Les professionnels de l'accompagnement en protection de l'enfance ne remettent pas en cause ces outils qu'ils utilisent par ailleurs depuis de nombreuses années (de façon toutefois très hétérogène), qui constituent en partie les modules de formation propres aux DE du secteur social et auxquels leurs pratiques respectives ont largement contribué mais, ils soulignent bien souvent et à juste titre une contradiction majeure.

En effet, et en lien avec le risque de « l'effet de contagion » que nous évoquions précédemment, la dimension de « continuité de parcours » est probablement celle qui fait immédiatement réagir dans sa dimension contradictoire et suscitent de nombreuses questions :

- comment garantir un continuum des interventions à l'heure de la rationalisation des coûts ?,
- de quelles ressources dispose t-on pour ce faire lorsque la loi elle-même reconnaît la PE comme « l'angle mort des politiques publiques » ?,
- comment éviter les ruptures dans l'accompagnement des personnes et qui pourrait être le garant de cet outil PPE..... ?

....autant de dimensions mises en perspectives dans le rapport 2016 de l'ONEP relatif au PPE et qui mettent en avant la très grande diversité des modalités de mise en place de l'outil dans les départements.

A ce titre, soulignons que très peu de départements ont proposé des séances de formation pour ce faire (3 départements sur 83 engagés), et que seuls 14 départements ont proposé des groupes de travail internes.

D'autre part, il semble fondamental d'y associer les partenaires les plus proches et les acteurs de la protection de l'enfance : services du secteur associatif habilité mais aussi le secteur judiciaire, l'éducation nationale, les représentants d'usagers.....



Le groupe de travail CREAL, composé en totalité par des professionnels du secteur associatif, souhaitait lors de cette journée régionale mettre le projecteur sur cette dimension du sens et de la co-construction de l'outil PPE en amont de son utilisation.

A l'heure où « derrière les tensions transparait un grand manque de dialogue entre les institutions et les acteurs de terrain » (Lien Social de septembre 2016 – *Alerte en protection de l'enfance* !!), il s'agissait de réunir différents acteurs de ce champ d'intervention et de proposer une dynamique de réflexion partenariale au sujet de l'outil d'accompagnement qu'est le PPE.

C'est pourquoi par ailleurs, les CD de la région-Centre Val de Loire ont été invités à participer à cette journée régionale. Nous remercions à ce propos la mobilisation du CD 28 et en particulier Mme QUENELLE, Directrice Enfance Famille du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir.

Plusieurs pistes de réflexion dès lors ont été proposées par ce groupe de travail et mise au débat lors des ateliers proposés l'AM :

- PPE : quel référent et quel garant pour ce projet ?
- Selon quelles modalités de temporalités et de durée ?
- Quels enjeux concernant sa formalisation ?
- Comment articuler évaluation et accompagnement ?

.L'intervention de T. Goguel d'Allondans a été particulièrement appréciée en matinée.

Thierry Goguel d'Allondans (TGA dans le texte) a travaillé pendant plus de vingt ans comme ES et il est par ailleurs formateur en ITS et anthropologue-chercheur. Il a publié de nombreux ouvrages.

Ce parcours clinique et intellectuel lui permet de « déconstruire » les pratiques, de resituer le travail clinique dans une approche sociologique, anthropologique et historique permettant une mise en relief des enjeux actuels (TGA a bien en tête les spécificités de la protection de l'enfance) et des perspectives d'avenir.



Son argumentaire était le suivant :

« Le travail social a une longue histoire, une préhistoire et peut-être même une protohistoire. Néanmoins, nous pouvons considérer qu'il se construit autour d'identités professionnelles à partir des années 1970. Il est, à cette époque particulière, inscrit dans un contexte politique et porteur d'un projet politique. Par son caractère utopique, vraisemblablement, il est alors « de gauche », au moins au niveau des acteurs de terrain ! Il se nourrit des apports de la sociologie (pour appréhender les mutations sociales) et de la psychanalyse (pour penser la rencontre avec le sujet).

Mais, pour autant, tout n'est pas rose à ses débuts ; il suffit de se rappeler les misères faites alors à celles et ceux que nous reconnaissons aujourd'hui comme les grands pédagogues du XX^e siècle (Deligny, Tosquelles, Bettelheim, Freinet, Oury, etc.)

Le travail social obéit à des logiques : pourquoi le travail social ? Comment le travail social ? Qui sont les travailleurs sociaux ? Et, pour paraphraser Simone de Beauvoir, si on ne naît pas travailleur social, comment le devient-on ? Et le devient-on pareillement en 1970 et aujourd'hui ?

Le XXI^e siècle naissant s'est ouvert par une accélération des législations tant pour les lieux d'exercices de la pratique (sites qualifiants) que pour les lieux d'initiation à la pratique (instituts de formation). Ces lois cadres reposent, pour bonne part, sur une éthique du travail social mais leur mises en applications, paradoxalement, malmènent souvent tant les agents que les usagers.

La tentation serait grande, au regard des invariants anthropologiques du travail social, de sombrer dans une nostalgie propice au *burn out*. Comment, dès lors – pour reprendre une proposition de Georges Balandier – passer de la déploration à l'exploration ? Comment penser ou repenser l'action sociale ? Que sera le travail social du XXI^e siècle ? »

T. Goguel d'Allondans a alors mis en lien l'impact des mutations mondiales sur le travail social : effritement des solidarités, aliénations sociale et psychique en constante augmentation, mutations de la famille, émergence du familialisme, de l'idéologie du lien en protection de l'enfance comme de l'idéologie de l'intérêt de l'enfant....

Dès lors, il s'agit paradoxalement de s'appropriier les Lois et les dispositifs nombreux malgré une réduction des moyens, des contradictions multiples en jeu (immédiateté et temps de l'élaboration, perte de liens et dictat du partenariat etc....) et des disparités territoriales, un fossé se creusant entre champ des procédures et espaces de processus (accompagnement des personnes vulnérables).

Si la plainte doit être accueillie sur fond de dépression chronique du travail social, il s'agit également de dégager des pistes de création, d'innovation et de proposition. Pour ce faire, TGA propose de questionner l'anthropologie du projet (le projet « DE » la personne sujet et non « pour », ce qui supposerait de penser à sa place), se mobiliser pour participer aux observatoires de la PE (les professionnels de l'accompagnement doivent valoriser leurs expériences et compétences), reconsidérer le travail avec les familles (complexes et non plus seulement biologiques), réquestionner nos liens collectifs afin que chacun retrouve une place et cesse d'errer, réaffirmer la dimension fondamentale du travail social entre rencontres et clinique de l'accompagnement, ce que TGA nomme les « pratiques réflexives ».

Le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir, en la personne de Mme QUENELLE, Directrice Enfance et Famille, a présenté en début d'AM la mise en place du PPE dans ce département. Puis, des travaux en groupe, animés respectivement par les professionnels du CREAL et certains membres du groupe de travail, ont permis d'échanger et de débattre à propos de la dimension du projet en général et du PPE en particulier.

Thierry Goguel d'Allondans a fait synthèse de ces réflexions en fin de journée.

Projet Pour l'Enfant : quelques éléments de réflexion....

Nous proposons de mettre ici en perspective quelques éléments de réflexion sans prétention d'exhaustivité :

- PPE comme contribution à la démultiplication des outils (« Trop de procédures tue le processus » dirait J. MARPEAU – *Le processus éducatif*),
- Dimension de l'appartenance du PPE : à qui appartient-il ? et comment concrètement associer les familles à ce dispositif, dans quels espaces et avec quels outils,
- Celui-ci ne pourrait-il pas être un document unique, entre continuité et qualité de l'accompagnement au service d'un projet politique (Méta-posture) : PPE comme chef d'orchestre de l'accompagnement,
- PPE comme outil permettant de revisiter les pratiques, valoriser l'existant, l'analyser, développer la formation, re-questionner le travail d'évaluation des interactions intra-familiales,
- La parole de l'enfant doit être recueillie dans un cadre éthique et méthodologique : le PPE peut permettre de mettre en avant les écarts entre l'intention et la réalité de terrain.



Un bilan positif

Le bilan de cette journée régionale est positif dans l'ensemble, tant concernant les questionnaires d'évaluation que les retours des membres du groupe et des différents professionnels sur le terrain.

Il faut toutefois distinguer les moments de la matinée et de l'AM :

- Espace de pensée et de recul très profitable (« Moment de respiration »),
- Dimensions de la convivialité et de « l'être ensemble » souvent soulignées,
- Intervention et humanité de Thierry Goguel d'Allondans très appréciée,
- Les professionnels posent la question de « la suite à donner » dans les différents établissements et services,
- L'intervention de Mme QUENELLE, au sujet de la mise en place du PPE dans le département d'Eure-et-Loir, a eu le grand mérite de proposer une stratégie de mise en place concrète du PPE, avec ses intérêts et ses limites,
- Le PPE pose la question du projet en général, et en particulier des projets divers qui se juxtaposent souvent, s'accumulent, sans être toujours pensés dans les ESMS et participant à l'accumulation des procédures,
- Le PPE suscite donc une certaine défiance de la part des professionnels et est souvent vécu comme une injonction contradictoire (paradoxe contrôle / aide),
- Cela étant, les professionnels éprouvent beaucoup de difficultés à expliciter par ailleurs leurs pratiques du quotidien, leurs savoir-faire qui sont pourtant nombreux,
- Les contradictions entre la Loi 2016 et les réalités de terrain sont à nouveaux nommées, par exemple concernant l'accompagnement des jeunes majeurs.

Les perspectives 2017

Chacun s'accorde à dire en janvier 2017 qu'il est précieux de poursuivre le travail engagé, le CREAL proposant des espaces interstitiels à des acteurs par ailleurs contraints, dans un contexte où la dimension gestionnaire est prégnante.

Peut-être serait-il intéressant de proposer un cycle de **conférences-café-débats** à partir de thématiques susceptibles de mettre en perspective les enjeux actuels, en lien avec cette intervention initiale de TGA. Notons quelques premières idées à ce propos : partenariat et réseau, éthique de l'accompagnement, philosophie du projet, famille contemporaine et complexité, réflexivité dans le travail social etc.....

Conférence car il s'agit de proposer 4H00 d'intervention et de faire émerger un point de vue : organisation plus souple, formule adaptée aux budgets des ESMS, disponibilité des professionnels de l'hébergement, intervention apportant des éléments théorico-cliniques qui « donnent à penser »,

Café car il s'agit également de créer de la convivialité, des échanges informels, des rencontres qui peuvent faire dynamique et lien entre la conférence et le débat,

Débat car il s'agit de s'appuyer sur une continuité, un collectif, un réseau, un groupe de travail, une communauté, c'est-à-dire parier sur le fait que la dynamique de groupe peut permettre l'échange et le débat.

Un cycle de conférences-café-débats pourrait donc être organisé dès octobre 2017 à partir de l'intervention des formateurs de l'équipe CREAI et sur la base de leurs expertises respectives.
Une réunion sera prochainement proposée à certains d'entre eux à ce propos. Et le groupe de travail en protection de l'enfance se réunira de nouveau en avril 2017.....

Christophe Lecomte

Conseiller technique au CREAI centre-Val de Loire, le 15 mars 2017.